



# PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 20/02/2021

### COVID-19 : RAPPEL DU DISPOSITIF DE BAROMÈTRE D'AFFLUENCE MIS EN PLACE SUR LE LITTORAL BELGE

Dans le cadre de la crise sanitaire, les autorités belges de la province de Flandre occidentale ont mis en place, depuis cet été, un dispositif de comptage en temps réel de la population présente sur les plages afin de prévenir une éventuelle saturation :

- **lorsque la jauge est verte**, aucune restriction n'est appliquée ;
- **lorsqu'elle est orange**, des restrictions concernant la fréquentation des plages peuvent être appliquées ;
- **lorsqu'elle est rouge**: l'accès aux plages est alors formellement interdit.

Dans le cadre des vacances scolaires et au regard des conditions météorologiques favorables annoncées ce week-end, le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord tient à rappeler que **ce dispositif continue d'être appliqué**.

Ainsi, **toute personne souhaitant se rendre en Belgique est vivement invitée à consulter préalablement le "baromètre côtier" mis en place via le site [www.dekust.be](http://www.dekust.be)**, précédemment utilisé pendant la période estivale l'an dernier.

Dès lors que la jauge de fréquentation atteindra l'orange ou le rouge, une information sera publiée sur les comptes Twitter et Facebook de la préfecture du Nord mentionnés ci-dessous.

#### Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



**Pour rappel, les règles qui s'appliquent sur le littoral belge sont les suivantes :**

- le port du masque est obligatoire sur la digue ;
- le respect de la distanciation de 1,5 mètre ;
- la limitation d'activités en groupe à un maximum de 4 personnes, hors sphère familiale ;
- le respect des gestes barrières, notamment le lavage des mains.

Les autorités belges procéderont au renforcement de la surveillance policière sur leur littoral afin de s'assurer du respect des mesures sanitaires.

Le préfet rappelle, par ailleurs, que le **passage de la frontière française est conditionné aux règles sanitaires en vigueur et est soumis aux contrôles menés par les forces de l'ordre françaises aux points transfrontaliers**. Il en appelle à la responsabilité de chacun pour la sécurité de tous sur l'ensemble des plages et au respect des gestes barrières.

**Préfecture de la zone de défense et de sécurité  
Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)